



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

NOVERTEX GAZON H

Version 1.0

Date de révision : 19/05/2008

Date d'impression : 19/05/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Informations sur le produit

Nom du produit : **NOVERTEX GAZON H**

Utilisation : Herbicide

Société : Nufarm S.A.S.
28, Boulevard Camélinat - BP 75
F-92233 GENNEVILLIERS Cedex
FRANCE
Tél: 01 40 85 50 50
Fax: 01 40 85 50 60
E-mail: francoise.galland@fr.nufarm.com

Numéro de téléphone : 01 40 85 51 15

Téléphone INRS : 01 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Indications de risque pour l'homme et l'environnement

Nocif en cas d'ingestion.
Irritant pour les yeux.
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Concentré émulsionnable (EC)

Ioxynil (sous forme ester) 70 G/L
Mécoprop (sous forme ester) 215 G/L
Dicamba 60 G/L

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS	No.-EINECS	Classification	Concentration
Ioxynil ester mixte octanoate/ butyrate			T N R25 R36 R43 R63 R50/53	0% - 10%
Mécoprop ester de butoxyéthanol	23359-62-8	245-609-4	Xn N R22 R43 R50/53	32 %
Dicamba	1918-00-9	217-635-6	Xn R22 R41 R52/53	5,7 %
Solvant naphta aromatique lourd (pétrolier)	64742-94-5	265-198-5	Xn N R65 R66 R67 R51/53	25% - 50%
Alkyl benzène sulfonate	90194-26-6	290-635-1	Xi R41 R38	0% - 5%

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir article 16.

4. PREMIERS SECOURS



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

NOVERTEX GAZON H

Version 1.0

Date de révision : 19/05/2008

Date d'impression : 19/05/2008

Inhalation	: Mettre la victime à l'air libre.
Contact avec la peau	: Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver aussitôt les parties atteintes avec beaucoup d'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Contact avec les yeux	: Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Ingestion	: Rincer la bouche avec de l'eau. Ne PAS faire vomir. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Traitement symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié	: Eau pulvérisée Poudre sèche Mousse Dioxyde de carbone (CO ₂)
Moyens d'extinction non-appropriés	: Jet d'eau à grand débit
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	: Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Autres informations	: Procédure standard pour feux d'origine chimique. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles	: Utiliser un équipement de protection individuelle.
Précautions pour la protection de l'environnement	: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Méthodes de nettoyage	: Récupérer avec un produit absorbant inerte (ex sable, liant



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

NOVERTEX GAZON H

Version 1.0

Date de révision : 19/05/2008

Date d'impression : 19/05/2008

universel ...).

Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

Conseils supplémentaires : Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Équipement de protection individuel, voir section 8.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver hors de la portée des enfants. Conserver dans l'emballage d'origine.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Équipement de protection individuelle

Protection des mains : Gants en nitrile

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues

Mesures d'hygiène : Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

État physique : liquide

Couleur : brun foncé

Données de sécurité



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

NOVERTEX GAZON H

Version 1.0

Date de révision : 19/05/2008

Date d'impression : 19/05/2008

Point d'éclair : 72 °C
Densité : env.1,05 g/cm³

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat
Dose: 730 mg/kg
Irritation de la peau : lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau
Irritation des yeux : lapin
Résultat: Irritation des yeux

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information écologique supplémentaire : Nous n'avons pas de données quantitatives concernant les effets écologiques de ce produit.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit : Ne pas jeter les résidus dans l'égout.
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.
Éliminer les emballages vides via les services de collecte spécifique.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID
Numéro ONU : 3082
Description des marchandises : MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(loxynil ester mixte octanoate/ butyrate, Mécoprop ester de

	butoxyéthanol)
Classe	: 9
Groupe d'emballage	: III
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9
IMDG	
Numéro ONU	: 3082
Description des marchandises	: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE LIQUID, N.O.S. (loxynil ester mixte octanoate/ butyrate, Mécoprop ester de butoxyéthanol)
Classe	: 9
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 9
No EMS Numéro	: F-A,S-F
Polluant marin	oui
ICAO/IATA	
Numéro ONU	: 3082
Description des marchandises	: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE LIQUID, N.O.S. (loxynil ester mixte octanoate/ butyrate, Mécoprop ester de butoxyéthanol)
Classe	: 9
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 9

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classement et étiquetage conformément à la réglementation de la Communauté Européenne :

Symbole(s)	:  Xn	Nocif
	:  N	Dangereux pour l'environnement
Phrase(s) R	: R22 R36 R43 R63 R67 R50/53	Nocif en cas d'ingestion. Irritant pour les yeux. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Phrase(s) S	: S 2 S13 S20/21	Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

NOVERTEX GAZON H

Version 1.0

Date de révision : 19/05/2008

Date d'impression : 19/05/2008

S25	fumer pendant l'utilisation.
S26	Éviter le contact avec les yeux. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S60	Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
S61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Etiquetage France (décision d'autorisation de mise sur le marché):

Symbole(s)	:  Xn	Nocif
Phrase(s) R	R22 R38 R41 R63	Nocif en cas d'ingestion. Irritant pour la peau. Risque de lésions oculaires graves. Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
Phrase(s) S	S 2 S13 S20/21 S25 S26 S36/39 S46	Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter le contact avec les yeux. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Autres informations	: Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.	
Législation nationale		
Stockage	: Rubriques des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : 1172	

16. AUTRES DONNÉES



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

NOVERTEX GAZON H

Version 1.0

Date de révision : 19/05/2008

Date d'impression : 19/05/2008

Texte des phrases R mentionnées sous l'article 3

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R25	Toxique en cas d'ingestion.
R36	Irritant pour les yeux.
R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.